

SALLES COMMUNALES DE BROQUIES

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Préambule.

Ce règlement intérieur s'applique à l'ensemble des personnes fréquentant les salles communales: Mairie, Salle polyvalente, Salle sous la bibliothèque ou Salle Voûtée.

Le présent règlement a pour objet de préciser les principales obligations de la mise à disposition des salles communales de Broquies pour tout événement.

Le locataire signataire du contrat doit être majeur. Il est le seul interlocuteur de la Commune, et engage son entière responsabilité pour cette location.

Toute sous-location est strictement interdite.

Article 1 .REGLEMENT

Le règlement s'applique pour tout événement privé, public ou commercial, sous la veille du Maire ou de toutes personnes habilitées à en assurer l'application.

Article 2 .RESERVATIONS

Les réservations devront faire l'objet d'une demande sur le site internet de la Mairie.

Quand plusieurs demandes concernent les mêmes dates, l'attribution de la salle se fait par ordre de priorité :

Priorité 1 : Mairie

Priorité 2 : Associations de la commune

Priorité 3 : Personnes privées de la commune

Priorité 4 : Associations hors commune

Priorité 5 : Personnes privées hors commune

Priorité 6 : Location à but commercial

Aucune réservation pour l'année A+1 ne pourra être prise en compte avant la réunion de planification qui a lieu à l'automne.

Lien : <http://broquies.planning-agenda.fr/>, après acceptation il vous sera demandé :

Une signature du présent règlement, un chèque de caution et une attestation d'assurance responsabilité civile lors de l'état des lieux d'entrée.

Article 3 .FONCTIONS DE CHAQUE SALLE

- Salle polyvalente : toutes manifestations autorisées, véhicules interdits dans la salle, chauffage assuré par la vente de jetons de 2h de durée.
- Salle voûtée : toutes manifestations hors préparation de repas (collations tolérées), chauffage
- Salle sous la Mairie : toutes manifestations hors préparation de repas (collations tolérées), chauffage sur minuterie, activé du 15/10 au 15/04, vidéoprojecteur à connexion sans fil sur demande.
- Salle sous la bibliothèque : toutes manifestations hors préparation de repas (collations tolérées).

Article 4 .RESPONSABILITES

Assurance : La commune ne pourra en aucun cas être engagée en cas de vol, dégradations ou effractions pendant la durée de la location.

Article 5.REGLES D'UTILISATION DES SALLES

- Le locataire prend en charge le mobilier, le matériel et en est pécuniairement responsable en cas de dégradation, perte ou vol.
- Toutes dégradations constatées donneront lieu à réparation. Si le montant de la caution ne couvre pas les frais, le surplus sera recouvré par l'émission d'un titre auprès du locataire.
- Le matériel ne doit en aucun cas sortir de la salle sans autorisation de la Mairie.
- Le locataire doit s'assurer que les déchets soient déposés dans les containers en respectant le tri sélectif, et les ordures ménagères mises en sacs plastiques fermés.
- Le locataire doit s'assurer du rangement du matériel et de la propreté de la salle.
- En cuisine (pour la salle polyvalente) : Le matériel devra être rendu en parfait état de propreté. Un inventaire sera réalisé avant et après l'utilisation du matériel.

Article 6. SECURITE

Pendant toute la durée de la location le locataire est responsable :

De la discipline à l'intérieur et aux abords de la salle.

D'interdire tout animal (même tenus en laisse).

D'interdire de fumer dans la salle.

De servir de l'alcool aux mineurs.

De déclaration à la SACEM si besoin.

Il est garant de la sécurité de ses invités et des lieux.

Il est en charge de faire évacuer immédiatement et dans les règles de sécurité ses invités dès que l'alarme incendie est déclenchée et de s'assurer qu'il ne reste plus aucune personne à l'intérieur de la salle.

En cas de nécessité contacter soit:

-Services d'urgence au 112

-Samu au 15

-Gendarmerie au 17

-Pompiers au 18

* Un défibrillateur est à votre disposition dans le hall de la Mairie et dans la salle polyvalente.

SIGNATURES

Pour la Mairie :
Monsieur le Maire

Le locataire :
(mention « Lu et Approuvé » manuscrite)

NOM Prénom :

Signature :

Signature :

TARIFS DE LOCATION

Salle	Prestations	caution	Particulier de la commune	Association de la commune	Particulier extérieur à la commune	Association extérieure à la commune	Location à but commercial
Salle polyvalente	Location	150€	Gratuite	Gratuite	100€	100€	100€
	Chauffage* (jeton)		8€/jeton (2heures)	8€/jeton (2heures)	8€/jeton (2heures)	8€/jeton (2heures)	8€/jeton (2heures)
	Cuisines	150€	75€	50€	150€	150€	150€
Salle sous la Mairie	Location	150€	gratuite	gratuite	50€	50€	Convention avec Mairie
	Chauffage* 15/10 au 15/04		4€/demi journée	4€/demi journée	4€/demi journée	4€/demi journée	4€/demi journée
Salle Voutée	Location		Gratuite	Gratuite	Gratuite	Gratuite	Gratuite
	Chauffage		Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Salle sous bibliothèque	Location		Réservée commune	Gratuite	Réservée commune	Réservée commune	Réservée commune
	Chauffage		Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit

* Les durées de chauffages ne sont pas fractionnables